

*Question présentée par le député :*

*M. Jean Romain*

*Date de dépôt : 19 mars 2015*

## **Question écrite urgente**

**Que deviennent les douze directeurs du primaire qui n'auront plus leur poste de directeur pour la rentrée 2015?**

On apprend ce jeudi par les journaux que le DIP réorganise le système des directeurs des établissements primaires de la République. On nous dit que ces directeurs seront réaffectés, mais aucun détail sur ces reconversions.

Ces fermetures de postes s'inscrivent dans un projet de reconfiguration de la fonction de directeur au primaire, lit-on. En 2008, 93 postes de directeurs ont été créés. Certains sont à la tête de toutes petites écoles, d'autres de mastodontes, certains sont à mi-temps, d'autres à temps plein. Le système est hétérogène et ne fait pas l'unanimité. Loin de là.

La motion UDC acceptée par le Grand Conseil, qui demande que les directeurs du primaire enseignant à temps partiel, demeure actuelle. Les motionnaires ne seront pas satisfaits par cette seule réduction.

**Ma question est donc la suivante :**

**A quelles fonctions seront réaffectés les douze directeurs qui perdent leur poste à la tête des établissements primaires ?**

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance de la réponse qu'il voudra bien apporter à ma question.